



Commission de l'emploi, de l'insertion et du logement

1324 - Rénovation et accroissement du parc privé

PDH - Protocole d'accord avec Total dans le cadre de la mise en oeuvre du programme "Habiter Mieux"

Rapport n° CP/2015/595

Service gestionnaire :

Service de l'amélioration de l'habitat privé et de la lutte contre la précarité énergétique

Résumé :

Le présent rapport concerne l'adoption d'un protocole thématique proposé dans le cadre de la mise en oeuvre du contrat local d'engagement de lutte contre la précarité énergétique (Programme "Habiter Mieux") à intervenir avec Total, énergéticien référent du programme pour le Bas-Rhin.

Le fonds d'aide à la rénovation thermique (FART) mobilisé au titre du contrat local est alimenté par les crédits du Grand Emprunt et de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH). Il s'adresse aux propriétaires occupants en situation de précarité énergétique.

Lors de sa réunion du 21 juin 2010, le Conseil Général a validé l'adhésion au contrat local d'engagement de lutte contre la précarité énergétique (Programme « Habiter Mieux ») mis en place dans le cadre du fonds d'aide à la rénovation thermique (FART).

Ce fonds, dont les conditions sont précisées dans l'arrêté du 6 septembre 2010, modifié par décret du 29 décembre 2014, est mis en place dans le cadre du Grand Emprunt National et sa gestion est assurée par l'ANAH (agence nationale de l'habitat) pour le compte de l'Etat. Il vise l'accompagnement financier et technique des ménages en situation de précarité énergétique dans la réalisation des investissements d'avenir. L'objectif est de remédier à ces situations de précarité énergétique dans la réalisation des investissements d'avenir.

Le contrat local de lutte contre la précarité énergétique « Programme Habiter Mieux » a été signé, pour le territoire départemental hors eurométropole de Strasbourg, le 26 octobre 2010. Outre des aides financières du Département, de l'ANAH et de l'Etat, il permet aux propriétaires de bénéficier d'une ingénierie sociale, financière et technique exécutée par les opérateurs de suivi-animation du Programme d'Intérêt Général (PIG) Rénov'Habitat 67.

Par ailleurs, le contrat local associe des partenaires (CAF, CARSAT, Procvivis Alsace) qui adressent au Département des ménages en situation de précarité dont ils ont connaissance afin que le Département missionne à leur domicile les opérateurs de suivi-animation pour étudier les possibilités de travaux.

Le contrat local prévoit la signature de protocoles d'accord thématique pour les organismes souhaitant contribuer à la lutte contre la précarité énergétique. Un premier accord avait été signé avec Total (« CPE Energie ») en 2012, prévoyant les modalités d'affectation des certificats d'économie d'énergie (CEE) pour les travaux financés localement. Le Conseil Départemental s'est engagé à contribuer à la collecte des pièces nécessaires à Total pour collecter les CEE sur les travaux réalisés avec la participation des opérateurs. En contrepartie, Total lui reverse 25% des CEE sur son compte Emmy.

Le protocole qui vous est proposé en annexe présente la reconduction de ce partenariat pour la période courant du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2017. Le Département s'engage, en

contrepartie du versement de ces CEE à financer les travaux pour les ménages modestes dans le cadre du Warm Front 67, ce qui ne représente pas un engagement supplémentaire du Département.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve le protocole thématique à intervenir avec Total dans le cadre du Fonds d'aide à la rénovation thermique (FART) et de la mise en oeuvre du programme "Habiter Mieux" sur le territoire départemental hors Eurométropole de Strasbourg.

Elle autorise par ailleurs son président à signer le protocole d'accord, joint en annexe, à conclure entre le Département, l'Etat et Total.

Strasbourg, le 16/11/15

Le Président,



Frédéric BIERRY